

Question orale de Mme Ledan : Droit de vote des étrangers aux élections.

Mme Ledan rappelle que, dans le cadre de la dernière séance du Conseil communal, une interpellation citoyenne relative au droit de vote des étrangers aux élections régionales n'a pu être abordée en vertu d'une décision du Collège, selon laquelle la question soulevée ne relevait pas des compétences communales.

Pourtant, des citoyens ont déjà présenté des interpellations sur ce thème devant six conseils communaux, dont une majorité a adopté une motion pour soutenir cette démarche (Evere, Ixelles, Forest, Saint-Gilles et Watermael-Boitsfort).

Le groupe Ecolo regrette que ce sujet ne puisse faire l'objet d'un débat dans l'enceinte du Conseil communal alors qu'un tiers des Ucclois sont concernés et qu'il s'agit d'un droit politique essentiel. Mme Ledan souligne à cet égard que les écologistes sont très attachés à la démocratie locale et au principe de la citoyenneté de résidence.

Le texte du projet d'interpellation précisait justement que 310.000 personnes, c'est-à-dire un résident bruxellois majeur sur trois, sont privés du droit de vote aux élections régionales et ne peuvent donc exprimer dans les urnes leur opinion sur la gestion de la Région et s'impliquer politiquement à cet échelon de pouvoir. Il s'agit pourtant d'un niveau de pouvoir primordial dans la mesure où il intervient directement dans la vie quotidienne des citoyens. En effet, les compétences de la Région comprennent l'aménagement du territoire, le logement, l'environnement, la politique de l'eau, la conservation de la nature, l'économie, la politique de l'emploi, les relations extérieures, la recherche scientifique, la lutte contre les incendies et l'aide médicale urgente, l'enlèvement et le traitement des immondices ainsi que les taxis.

Le groupe Ecolo partage le point de vue exprimé par les citoyens regroupés dans le projet « 1Bru1Vote », selon lequel l'octroi du droit de vote aux citoyens non-belges ne devrait pas être limité aux élections communales mais au contraire étendu aux élections régionales en raison du rôle politique joué par la Région de Bruxelles-Capitale. De plus, personne ne peut nier que ces 300.000 citoyens constituent une valeur ajoutée pour la Région du fait qu'ils travaillent, paient des impôts et sont très souvent impliqués dans le tissu local, les associations, les clubs sportifs, la culture ou la politique. Cette situation a amené les écologistes à proposer une motion à l'ensemble des groupes politiques siégeant au Conseil communal. Le refus du Collège d'admettre la recevabilité de cette motion a suscité une certaine perplexité au sein du groupe Ecolo.

Mme Ledan souhaiterait donc que le Collège explique de façon plus détaillée les raisons de sa décision.

M. le Président répond que le Collège n'est en aucune manière opposé au principe des interpellations citoyennes mais estime que le Conseil communal doit se concentrer sur les matières relevant avant tout de l'intérêt local, et ce d'autant plus que les séances du Conseil sont déjà particulièrement chargées.

Certes, le sujet évoqué présente des liens avec la commune mais le Conseil communal d'Uccle n'est pas l'instance habilitée à légiférer en matière d'octroi du droit de vote. Dès lors, le Collège a estimé qu'il était préférable pour la commune de se cantonner aux matières locales. Néanmoins, dans la perspective des prochaines élections communales, des démarches ont été accomplies sous l'égide de Mme l'Echevin Roba-Rabier afin d'informer les personnes concernées, puisque les Européens ainsi que les non-Européens résidant depuis au moins 5 ans sur le territoire communal ont le droit de participer à ce scrutin.

Mme Ledan conçoit bien que le Collège n'a aucun mépris envers la pratique des interpellations citoyennes mais considère que les citoyens disposent de peu d'espaces pour s'exprimer devant les élus. Dès lors, il lui semble important de leur donner la parole, même sur des matières qui dépassent les compétences locales. De plus, les motions votées dans l'enceinte des Conseils communaux sont répercutées dans d'autres assemblées et constituent donc des outils de pression utiles pour obtenir des changements.